



## Ville de Plombières-lès-Dijon

Département de la CÔTE-D'OR  
Canton de TALANT  
Commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 069-2026

### ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la Commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON,

VU le code général de la fonction publique articles L. 263-3, L. 264-2, L. 522-4, L. 522-24, 132-10, L. 522-23, L.522-26, L. 522-28 et 522-29 (anciennement lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80) ;

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

VU les ratios d'avancement fixés par délibération en date du 15 décembre 2009 et du 5 février 2015 ;

VU les Lignes Directrices de Gestion ayant reçues un avis favorable du Comité social territorial le 27 avril 2021.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

| NOM DE L'AGENT   | GRADE ACTUEL           | GRADE D'AVANCEMENT                                          |
|------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------|
| TAUTOU Sébastien | Technicien territorial | Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe |

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- Au comptable de la collectivité
- A la Présidente du Centre de Gestion de la Côte d'Or qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 du code général de la fonction publique (anciennement l'article 80 de la loi n° 84-53).

**ARTICLE 3 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Plombières-lès-Dijon, le 2 juillet 2026



Madame le Maire,

Monique BAYARD